

Forêt de l'AIN

10

mise à jour août 2025

Fiche départementale – CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

Surfaces et volumes

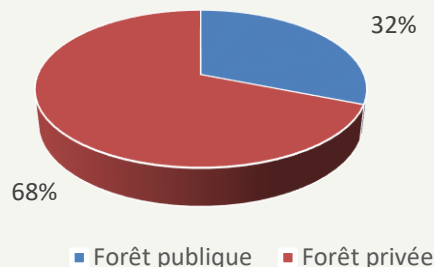
Taux de boisement de **36%**.

Superficie forestière totale est de **211 000 ha**.

Surface de forêts privées 143 000 ha

(Source Observatoire des forêts)

Répartition forêt privée et publique



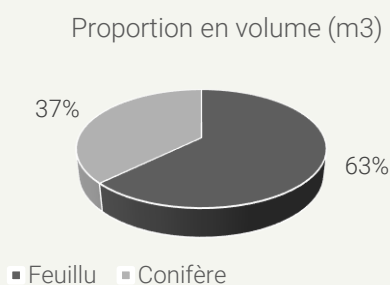
Le volume de bois vivant(en 2023) est de **40 000 000 m³** et le volume moyen est de **204 m³/ha** (172 m³/ha en France).

Peuplements et essences (en surface)

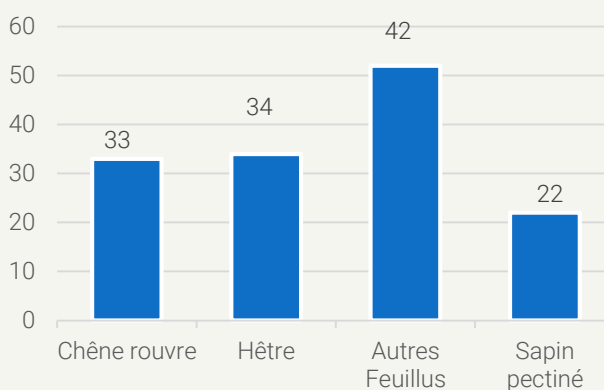
Part des peuplements purement feuillus : 68 %

Part des peuplements purement résineux : 9 %

Part des peuplements mixtes : 23 %



Surface principales essences (*1000ha)



Sur la période 2013-2021, la production biologique est de 1 100 000 m³/an, soit 5.7 m³/ha/an.

La mortalité est de 300 000 de m³/an, soit 1.5 m³/ha/an.

Toutes les informations sur le bilan des flux sont sur [l' Observatoire des forêts françaises](https://observatoire-des-forets.fr)



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

auvergnerrhonealpes.cnpf.fr

La forêt privée et ses propriétaires

La forêt privée appartient à 51 300 propriétaires forestiers.

- **2,3** hectares de propriété forestière moyenne.
- 2 100 forêts de plus de 10 hectares représentant 51 % de la superficie forestière.



Paysage de l'Ain Alain Lyaudet © CNPF

Source : Cadastre 2022	Nombre de comptes de propriété	%	Surface boisée (ha)	%
Moins de 4 ha	45 500	89	35 400	30
De 4 à 10 ha	3 700	7	22 500	19
De 10 à 20 ha	1 250	2,4	17 250	15
Plus de 20 ha	850	1,6	43 150	36
TOTAL	51 300		118 300	

La Gestion Durable

Les documents de gestion durable certifient aux propriétaires que la gestion de leur forêt est durable (récolte, renouvellement forestier et prise en compte des enjeux socio-environnementaux)

Plans Simples de Gestion : **310 ; 17 400** ha

Codes de bonnes pratiques sylvicoles : **418 ; 2 250** ha

L'enjeu majeur pour les forêts Aindinoise est l'adaptation au changement climatique tant en montagne avec la crise sanitaire liée au scolyte qu'en plaine avec le dépérissement des chênes. Un travail important de renouvellement des forêts est à entreprendre dans les prochaines années, en conciliant équilibre sylvo-cynégétique, environnement et risque incendie.

Missions et contact du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière délégation Auvergne-Rhône-Alpes est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées



Améliorer et développer la gestion des forêts



Sensibiliser et former les propriétaires et leurs gestionnaires aux techniques sylvicoles



Regrouper les propriétaires et mobiliser les ressources



Participer à la protection de la forêt et à sa pérennité



Contribuer à la prise en compte de la forêt privée dans la société et l'aménagement du territoire

Contact des techniciens : <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr>